



L'ACTUALITÉ

CONJONCTURE : LA DÉGRADATION DE L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES ARTISANALES DU BÂTIMENT SE POURSUIT !

L'artisanat du Bâtiment subit les affres d'un contexte économique général dégradé et voit son activité se replier encore. Et pourtant, quel potentiel !

Curieuse année que 2024, chahutée entre morosité et signaux plus favorables. Ainsi, les taux directs ont commencé à baisser, ce qui est plutôt encourageant pour les crédits à l'habitat notamment, et l'inflation a fortement ralenti l'an dernier, se limitant à 2 % en moyenne sur l'année (vs 4,9 % en 2023). Pour autant, la Banque de France ne prévoit pas de vraie reprise de l'activité avant 2026, évaluant la croissance à 0,9 % en 2025 et à 1,3 % en 2026 et en 2027. Elle souligne les conséquences majeures de l'incertitude, notamment fiscale, des entreprises sur leurs investissements et leurs emplois. Un point que l'INSEE confirme. L'Institut avance aussi des prévisions guère plus élevées tablant, dans sa note de conjoncture de décembre, sur une croissance de 1,1 % cette année, une mollesse qu'il attribue à l'insuffisance de la demande.

Lors de la conférence de presse qu'il a tenue mardi, le Président de la CAPEB a souligné que l'artisanat du Bâtiment n'échappe pas à ce climat général. Ainsi, tous les segments de l'activité des entreprises artisanales du bâtiment sont orientés à la baisse : une construction neuve à -13 %, l'entretien rénovation à -1,5 %, des travaux d'amélioration de la performance énergétique à -1,5 % également, le tout portant le solde l'activité de l'artisanat du Bâtiment à -6 % au 4^e trimestre 2024 et à -3,9 % sur l'ensemble de l'année 2024.

Le secteur connaît ainsi son 7^e trimestre de baisse consécutive. Toutefois, ce volume d'activité reste à un niveau comparable à celui de 2019 ([voir la note de conjoncture ici](#)).

Les conséquences se font sentir autant sur la trésorerie des entreprises qui se tend avec des besoins moyens de 28 000 €, que sur l'emploi avec des prévisions d'embauches qui diminuent et des intentions plus nombreuses de licencier ou de ne pas renouveler des contrats.

Nous nous refusons à une quelconque projection d'activité en 2025 tant l'année 2024 nous a démontré que notre conjoncture est à la merci de la capacité des élus politiques à agir en responsabilité, ou non.

C'est tout l'objet de notre action syndicale « nous prenons nos responsabilités et vous ? », d'abord pensée comme une opération coup poing, mais que nous allons inscrire dans la continuité compte tenu de la situation politique.

En matière d'entretien rénovation, et de la performance énergétique, nous savons bien que le problème ne réside pas dans les opportunités de chantiers : L'ampleur des besoins de rénovations, notamment énergétiques, est colossal.

Nous sommes suspendus, le marché est suspendu, notre capacité à réussir la transition écologique est suspendue au bon vouloir des responsables politiques à prendre des décisions

de bon sens et à l'instabilité politique latente ; ainsi, en ce début d'année, nous n'avons toujours pas de budget, ce qui entraîne une suspension des versements de MaPrimeRénov, alors que le marché de la rénovation énergétique commençait tout juste à reprendre avec la réintroduction des mono gestes et des ménages qui commençaient à y voir plus clair. Pire, il se pourrait que les crédits de MaPrimeRénov soient diminués de 700 000 M€ et que le Gouvernement envisage de transférer le financement des mono gestes vers les certificats d'économies d'énergie ! Certes, le Sénat a repoussé l'amendement du Gouvernement visant à réduire ces crédits mais qu'en sera-t-il en CMP la semaine prochaine ?

Allons-nous en finir avec cette politique désastreuse du "stop and go" !

Comment comprendre que la rénovation, champ d'activité principale des TPE du bâtiment, restent ainsi ignorée par les pouvoirs publics qui ne jurent que par la construction neuve pour résoudre la crise du logement ? Le Premier ministre l'a bien fait sentir dans son discours de politique générale, au cours duquel il a fait part de sa volonté d'une politique du logement repensée et de grande ampleur mais sans jamais évoquer la rénovation, limitant son propos à des mesures d'encouragement à la construction neuve.

C'est aberrant ! [En savoir plus sur ARTUR](#).

ÉCONOMIE

CONSTRUCTION NEUVE/RÉNOVATION : LE GOUVERNEMENT SE TROMPE DE STRATÉGIE

La France est le pays européen qui construit le plus de logements par habitant. Tous les scénarios prospectifs font le constat partagé du ralentissement de la croissance démographique, induisant une baisse du besoin de construction neuve d'ici 2030.

L'ADEME estime un besoin en logements inférieur à 150 000 logements par an à l'horizon 2050. Et depuis le 2^e trimestre 2023, les mises en vente de logements neufs, sont supérieures aux réservations. Le Secrétariat Général à la Planification Écologique établit le besoin annuel entre 302 000 et 360 000 logements neufs sur la période 2020-2030. Les autorisations de chantiers s'établissent à 330 900 logements autorisés entre décembre 2023 et novembre 2024, soit précisément dans la fourchette du SGPE. Il n'y a donc pas lieu de concentrer tous les efforts sur la construction neuve.

En revanche, la rénovation des logements représente un gisement considérable d'offres potentielles de logement et d'activité pour les entreprises artisanales du bâtiment.

L'INSEE estime à 3,1 millions le nombre de logements (soit 8% des logements) et le nombre

de passoires énergétiques à 5,8 millions (15,6 % du parc) au 1^{er} janvier 2024, dont 567 000 passoires énergétiques (logements individuels et appartements) interdites à la location qui doivent être rénovées pour être remises sur le marché. On sait que 80 % des logements de 2050 existent déjà aujourd'hui et qu'une infime minorité d'entre eux sont adaptés aux conditions climatiques à venir (6 % seulement). Sans compter les 2 millions de m² de bureaux en friche en France et transformables en logements et les 11 millions de logements construits dans du bâti ancien ou patrimonial (soit un tiers du parc français) qui doivent également être rénovés. Bref, le potentiel est vertigineux. En outre, la



rénovation des logements permet de répondre aux enjeux climatiques et énergétiques (économie d'énergie, diminution des gaz à effet de serre) mais aussi environnementaux (80 fois plus de matériaux sont nécessaires à la construction d'un logement collectif par rapport à la rénovation d'un bâtiment équivalent) et de santé publique (La rénovation de l'ensemble des passoires thermiques d'ici 2028 permettrait d'éviter des coûts de

santé de près de 10 milliards par an). Il n'y a donc aucun intérêt à consacrer davantage de deniers publics dans la construction de logements neufs alors que l'intérêt général voudrait que tous les efforts se portent sur la rénovation de l'existant !

→ LES DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES SE POURSUIVENT

Les études et baromètres se suivent et se ressemblent : les entreprises du bâtiment et de l'immobilier sont clairement touchées par les défaillances.

Selon la BPCE, le nombre de ces défaillances est en hausse de 13 % sur un an et de 24 % par rapport à la période d'avant Covid (2019). Si les agences immobilières sont les plus touchées (+ 229 % au dernier trimestre 2023 comparé à 2019), les entreprises du gros œuvre dans le bâtiment sont également fragiles (4 501 défaillances sur 12 mois). Le cabinet Altares relève également une forte hausse des défaillances en 2024, dénombant 67 830 entreprises touchées en décembre 2024. Altares y voit le rattrapage du gel des procédures qui avait été décidé à la suite des années Covid. Les entreprises avaient alors bénéficié de PGE et de moratoires qui ont désormais pris fin. Les retards de paiement s'étant ajoutés à cette situation, beaucoup d'entreprises n'ont pu franchir le cap. Ainsi, 48 713 entreprises du secteur de la construction, toutes tailles confondues, ont

fait l'objet d'une procédure collective en 2024, entraînant avec elles près de 255 800 emplois. D'après la BPCE dont l'Observatoire a publié un bilan des défaillances sur 2024, la hausse des défaillances par rapport à 2019 a été de 31 % pour les entités (tous secteurs confondus) employant 3 à 9 salariés, avec un rattrapage seulement partiel des défaillances évitées entre 2020 et 2022. Elle relève que les microentreprises et les TPE de moins de 3 salariés ont connu une montée des défauts moins forte par rapport à 2019 (+25%) mais enregistrent une accélération des plus marquée depuis un an alors qu'elles étaient jusque-là moins vulnérables. Dans l'artisanat du bâtiment, les défaillances sont également en augmentation mais sans que la situation soit dramatique au regard des niveaux enregistrés avant la Covid.

2 934

DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES ONT ÉTÉ ENREGISTRÉES DANS LA CONSTRUCTION AU 3^e TRIMESTRE 2024 SELON LE CABINET XERFI QUI RÉALISE LA NOTE DE CONJONCTURE DE LA CAPEB.



→ MPA : L'ANAH APPORTE DES AVANCES POUR LES LOCATAIRES MODESTES



L'Anah a pris la décision de faciliter les avances sur travaux pour les locataires modestes et très modestes.

Il s'agit pour le moment d'une expérimentation qui commence en janvier 2025 et qui devrait se terminer le 31 décembre 2027. Sont éligibles à ces avances les travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie et ceux permettant de le rendre décent. Pour en bénéficier, les locataires visés devront demander l'accord de leur propriétaire.

Cette décision de l'Anah entend pallier l'absence d'obligation aux bailleurs d'engager ce type de travaux. Le montant maximum de l'avance sur travaux peut atteindre 300 000 € et 70 % du montant total de l'aide. De quoi s'y intéresser de près ! Évidemment, ces aides seront disponibles seulement lorsque le budget 2025 sera voté.

SOCIAL

→ LES PARTENAIRES SOCIAUX SONT INVITÉS À ROUVRIRE LA RÉFLEXION SUR LA RÉFORME DES RETRAITES

Comme il l'a annoncé dans sa Déclaration de Politique Générale, le Premier ministre a convié les partenaires sociaux à une première réunion sur la réforme des retraites le 17 décembre dernier.

Jean-Christophe Repon représentait l'U2P lors de l'installation de cette "Délégation permanente des partenaires sociaux". Tous les participants ont manifesté le souhait de trouver un accord sur la réforme des retraites, en évitant les décisions hâtives. Les organisations de salariés ont fait part de leur volonté de garantir des retraites dignes et souligné les inégalités existantes dans le système actuel. De leur côté, les représentants du patronat ont exprimé leur volonté de préserver la santé financière du système de retraite, plaidant pour des ajustements qui garantissent sa durabilité. Il y a eu un consensus sur la nécessité d'examiner en détail les différentes options de réforme avant de prendre des décisions. Le Président de la CAPEB, au nom de l'U2P, a salué la décision du Premier ministre de faire confiance aux partenaires sociaux pour rechercher des solutions de nature à pérenniser notre système de retraite. Il a rappelé que l'U2P a su trouver des voies de passage avec les organisations syndicales de salariés pour conclure des accords sur les retraites complémentaires, l'emploi des seniors ou encore l'assurance chômage.



Il a indiqué que, pour l'U2P, il ne peut être question de détricoter la réforme d'avril 2023 qui a permis, notamment, d'améliorer la situation des personnes qui ont fait une carrière longue, en particulier avec la prise en compte des périodes d'apprentissage, de réformer l'assiette sociale des travailleurs indépendants qui permettra à ces derniers d'acquiescer plus de droits retraite, d'améliorer les petites pensions pour les anciens salariés comme pour les anciens travailleurs indépendants, et d'améliorer également la prévention de l'usure professionnelle avec la création du FIPU majoritairement fléché vers les TPE. Il a rappelé que si l'U2P a soutenu le passage progressif à 64 ans de l'âge légal de départ en retraite, ce n'était pas avec enthousiasme mais c'était un soutien lucide et pragmatique considérant que la modification des autres paramètres de pilotage de notre système de retraite aurait eu des effets plus pénalisants

encore. Il a rappelé qu'il ne peut être question d'agir sur les cotisations, que ce soit pour les chefs d'entreprise ou leurs salariés, alors même que la France est déjà l'un des pays où le taux de prélèvement social est le plus élevé. Jean-Christophe Repon est également revenu sur l'usure professionnelle et les reconversions, suggérant que cette délégation permanente inscrive ce sujet à l'ordre du jour de ses discussions. Les partenaires sociaux ont convenu de continuer les discussions dans les semaines à venir pour élaborer un projet de réforme qui soit acceptable pour toutes les parties prenantes. D'ici là, la Cour des Comptes aura rendu le rapport que lui a commandé le Premier ministre afin que les discussions reposent sur des bases claires et partagées par tous. Ce rapport est attendu pour le 19 février. Les partenaires sociaux auront ensuite jusqu'à la fin du mois de mai pour trouver un terrain d'entente en vue de réformer la réforme.

MÉTIER

→ LES 101 MOTS DES TUILES ET DES BRIQUES

La FFTB et le CTMNC ont dirigé l'élaboration d'un nouvel opus dans la collection "101 Mots".

En toute liberté, architectes, artistes, historiens, géologues, photographes, maçons, couvreurs, scientifiques, tuiliers, et briquetiers ont partagé leur évocation esthétique, technique, poétique, artistique, historique, professionnelle où familiale et parfois orageuse de ce matériau dont l'usage est ancré dans l'histoire humaine. Construire en tuiles et en briques de terre cuite au 21^e siècle, c'est faire le choix d'un matériau naturel durable chaleureux produit localement, le choix d'un matériel résolument porteur d'avenir. Telle est la promesse de ce recueil qui contient le point de vue de plusieurs représentants de la CAPEB et notamment des

conseillers professionnels des Métiers de la Couverture & Plomberie Chauffage : Jean-Marcel Gioffredo, maître artisan plâtrier staffeur stucateur, Anne Jeannolin, dirigeante d'une entreprise de charpente couverture, Présidente de la CAPEB Savoie, Sébastien Laveaux, artisan couvreur, ainsi que Jean-Yves Labat, artisan plâtrier ancien Président de l'UNA Métiers et Techniques du Plâtre et de l'Isolation et de l'APMP, Dominique Métayer, ancien Président de l'UNA Maçonnerie Carrelage, le Président des Métiers de la Maçonnerie & Carrelage Thierry Toffoli et le conseiller professionnel Bruno Pawlonski, artisan maçon.



→ UNE PLATEFORME POUR FAVORISER LE RÉEMPLOI DES MATÉRIAUX EN ACIER

MétalRéemploi est un référentiel destiné à favoriser le réemploi de matériaux en acier.

Il a été mis au point par la Maison de la Construction Métallique et notamment son comité Développement Durable avec sa plateforme MétalRéemploi, ainsi que son comité Formation qui met en place de nouveaux parcours éducatifs pour accompagner toute

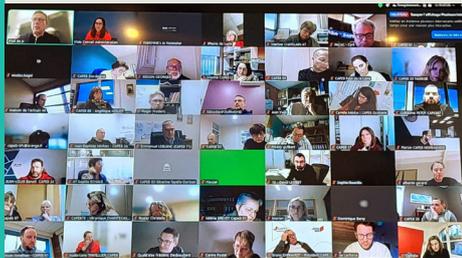
la filière acier dans cette transition axée sur une approche écoresponsable de la gestion des matériaux. [Accéder ici à la nouvelle plateforme.](#) À noter que ce nouveau référentiel de formation a remporté l'or dans la catégorie Formation et Services des Awards de Batimat.



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

RÉSEAU

Le Président confédéral a proposé une visioconférence au Réseau ce lundi 20 janvier. Il s'agissait, en amont de la conférence de presse du 21 janvier, d'évoquer les grandes tendances conjoncturelles avec le Réseau ainsi que les dernières nouvelles gouvernementales concernant le financement des travaux de rénovation énergétique ([retour sur cette visio](#)).



CESE

Le Groupe de l'Artisanat et des Professions Libérales du CESE a validé lundi soir les thématiques qu'il souhaite voir retenues dans le futur "Avis transverse de la mandature" avec l'objectif de couvrir

les 3 piliers du CESE (l'économique, le social et l'environnemental). Le groupe a également examiné la nouvelle auto-saisine de la Commission Éducation-Culture-Communication sur le sujet "Quel modèle de financement pour répondre aux ambitions de l'enseignement supérieur" ainsi que le projet de déclaration du Bureau sur "les 20 ans de la loi sur le handicap de 2005".

CONFÉRENCE DE PRESSE

Le Président confédéral a tenu une conférence de presse ce mardi 21 janvier pour présenter les derniers chiffres de la conjoncture de l'artisanat du bâtiment et pour alerter sur une politique du logement trop exclusivement portée sur la construction neuve quand tout le potentiel se trouve dans la rénovation



et alors que cette même rénovation, en particulier énergétique, fait l'objet de coupes budgétaires ([tout savoir ici](#)).

PARTENAIRES

Le Président de la CAPEB a rencontré mardi les responsables de la Banque populaire Rives de Paris puis Florence Poivey, Présidente de WorldSkills France au sujet de la participation de la CAPEB à l'exposition nationale de Marseille cet automne. Il a également pu échanger avec le GPE Hors site puis avec les représentants du CCCA-BTP. Enfin, il a échangé avec l'Institut Terram jeudi sur les projets d'étude de ce dernier pour cette année.

LOBBYING

→ L'EXAMEN DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 REPREND

Le Sénat a adopté le projet de loi de finances pour 2025.

Comme l'a annoncé François Bayrou dans sa Déclaration de Politique Générale, La priorité est de doter la France d'un budget dans les plus brefs délais. Ainsi, les sénateurs ont repris l'examen du projet de loi de finances tel qu'il s'était arrêté en décembre dernier en raison de la censure du gouvernement Barnier. Le Rapporteur général Jean-François Husson a confirmé que « la France est dans un état d'extrême urgence budgétaire. Nous ne sommes pas tant au pied de l'Himalaya qu'au bord d'un précipice ».

Le Gouvernement entend ajuster le budget élaboré par son prédécesseur par voie d'amendements. Son objectif est de réaliser une économie budgétaire de l'ordre de 50 milliards dont une trentaine à la charge de l'État lui-même. Parmi les coupes que l'État entend faire dans ses dépenses, on sait déjà que le budget de l'Anah est en ligne de mire.

Ainsi, par amendement, le Gouvernement prévoyait de supprimer 700 M€ sur l'enveloppe dédiée à MaPrimeRénov', s'ajoutant au milliard d'euros de rabot déjà prévu par le gouvernement Barnier.

Grâce à la mobilisation de la CAPEB, cet amendement gouvernemental a été rejeté à l'unanimité par le Sénat, empêchant cette nouvelle réduction des crédits MaPrimeRénov qui fragiliserait fortement les petites entreprises du bâtiment, déjà très impactées par d'autres mesures telles la hausse du taux de TVA de 5,5 à 20% sur les chaudières, l'alourdissement des charges sur la rémunération des jeunes apprentis, et encore la diminution de l'accompagnement des maîtres d'apprentissage. Le texte doit maintenant être examiné en CMP le 30 janvier.



RÉSEAU

→ LES NOUVEAUX VENUS EN HAUTE-VIENNE ET DANS L'ORNE

La CAPEB Haute-Vienne se dote d'une nouvelle secrétaire générale : Fanny Villegier a pris ses fonctions le 20 janvier.

Dans l'Orne, Jonathan Moisan a pris le poste de secrétaire général délégué et a vocation à devenir Secrétaire général en remplacement de Thierry Laperche qui partira à la retraite à la fin du mois de mars.

